



« Unis sous un même maillot, Animés par une même passion »

Charte des parents de l'Olympique de Valence Saison 2014-2015

REGLE D'OR POUR QUE VOS ENFANTS PUISSENT S'EPANOUIR DANS LEUR SPORT FAVORI :

- Les parents ne sont ni entraîneurs ni joueurs. Laissez votre enfant prendre du plaisir en attachant de l'importance uniquement au jeu et aux progrès à accomplir pour sa formation. Tous nos éducateurs sont diplômés ou en formation, laissez les mettre vos enfants dans les meilleures conditions pour progresser en n'intervenant pas dans le domaine technique.

- L'ambition de l'Olympique de Valence est de devenir un des 5 clubs formateurs les plus performants de la Ligue Rhône-Alpes (derrière l'ASSE, l'OL ou ETG) en travaillant qualitativement dès l'école de football et en créant des filières d'excellence grâce aux structures de formation qui permettront aux jeunes de s'entraîner plus et mieux tout en réussissant leur scolarité (Section sportive collège Jean ZAY (4 séances pour les U12-U13 et 5 pour les U14-U15), Pôle Excellence de Football Amateur de Briffaut en lycée (5 séances/semaine pour les U16-U17-U18), Section sportive du Grand Serre (Collège avec internat)...

1. Vous pouvez :

- Encourager les joueurs mais en évitant de donner des conseils technico-tactiques et en évitant les critiques négatives qui ont tendance à inhiber vos enfants. Les parents devront rester derrière la main courante à domicile comme à l'extérieur, seul le staff pourra être sur le terrain.

- Amener un esprit convivial avant, pendant et après les matchs pour nos joueurs, les arbitres, les adversaires et leurs parents et faire preuve d'humilité dans la victoire comme dans la défaite. Les résultats doivent être le fruit du travail et le contenu d'un match est bien plus important que le résultat brut que ce soit à l'école de football, en préformation ou en formation.

- Aider les entraîneurs et les dirigeants à la mise en place des déplacements, des transports et des moments festifs. (A ce titre, certains parents volontaires peuvent demander un certificat médical pour pouvoir remplacer un dirigeant absent et pour pouvoir figurer sur la feuille de match en cas de besoin...).

- Aider la commission d'animation lors de l'organisation des manifestations extra-sportives (repas, loto...) ou les samedis et dimanches après-midi pour tenir l'espace buvette pour la convivialité sur le stade synthétique de la Chamberlière.

2. Vous devez :

- Respecter les choix du coach (choix des postes, choix des joueurs, choix du système de jeu et mise en place des principes de jeu).

Dans leur intérêt et dans celui du club, les joueurs pourront être amenés à évoluer dans une catégorie supérieure si le staff technique le décide. Les parents et les joueurs n'ont pas à décider dans quelle équipe ils vont jouer le week-end.

- En cas de remarque, **ne jamais critiquer le coach, un partenaire, un adversaire ou un arbitre devant votre enfant, ce n'est pas lui rendre service** (au lieu de se remettre en cause et de travailler pour progresser, il se réfugiera derrière vos arguments lorsqu'il sera en difficulté et ne progressera plus).

- Tenir le club informé si votre enfant réalise un essai dans un autre club (problème de responsabilité et de charge de travail).

- **Ne pas donner à votre enfant des ambitions démesurées et non adaptées à son niveau réel** : il faut être très performant avec son club (sérieux, assiduité, rigueur technico-tactique, persévérance mentale et athlétique) et souvent avoir un vécu dans les sélections du district Drôme-Ardèche et/ou de la Ligue Rhône-Alpes pour pouvoir espérer être contacté par un club professionnel. Les essais à la demande des parents ou sur sollicitation de personnes qui se disent agents aboutissent beaucoup moins que lorsqu'un joueur est contacté par un club professionnel car ses qualités correspondent à un profil recherché. Si un club professionnel nous fait part de son intérêt pour un de nos joueurs, le club préviendra toujours les parents concernés et sera heureux si un de ses jeunes arrive à faire carrière.

- **Tout parent qui conduit des joueurs dans un véhicule s'engage à être titulaire d'un permis de conduire valide, être en possession d'un véhicule remplissant toutes les obligations contrôle technique, assurance...** (dans le cas d'un véhicule personnel), n'avoir pas bu d'alcool, à ne pas avoir consommé de stupéfiants et à ne pas être sous l'emprise de médicament altérant la conduite.

3. En signant une licence à l'Olympique de Valence, c'est que vous en acceptez le projet sportif et cette charte des parents :

- Vous prenez acte du fait que **dès la catégorie U11 les jeunes pourront être réorientés vers d'autres clubs partenaires locaux** car les effectifs seront limités à 3 équipes (soit de 40 ou 45 joueurs maximum selon les années) afin de **préserver un encadrement de qualité**.

- Les éducateurs auront pour mission de **faire progresser chacun des joueurs de leur effectif** et de tout mettre en œuvre pour que les **jeunes prennent du plaisir à l'entraînement comme en match**. Par contre, la Commission Sportive fera plusieurs bilans annuels et veillera à ce que les différences de niveau et de motivation ne soient pas trop importants car nous souhaitons former des joueurs capables d'atteindre le niveau national durant leur formation (catégories U15-U17-U19) et à l'issue de celle-ci (Seniors) et les jeunes doivent jouer pour s'épanouir.

- En cas de réorientation, nous pourrions aider les parents à trouver un club qui correspond au profil de leur enfant (niveau de compétition adapté, lieu d'habitation...).

- **Par contre, pour toute information ou problème sportif à soulever faites la démarche suivante par ordre chronologique : 1. Demande d'un rendez-vous avec le coach concerné. 2. Demande d'un rendez-vous avec le responsable de la catégorie. 3. Demande d'un rendez-vous avec le directeur sportif (Malik VIVANT) directement ou par l'intermédiaire du coordonnateur sportif (Roberto TOUTOUNDJI).** Ces derniers feront toujours remonter les problèmes, s'il y a lieu d'être, aux membres du Comité Directeur.

Remarques : **N'appellez pas le président de l'OV en direct (Jean-Marie VERGNES) ni un autre membre du Comité Directeur**, ils ont déjà beaucoup de travail à faire pour le club sans avoir à se préoccuper de tous les cas individuels sportifs. Cette mission incombe aux éducateurs et à leurs responsables. **En cas de manquement grave au respect de cette charte, la commission de discipline du club pourra être réunie par le Président.**

En vous remerciant de la confiance que vous avez apporté à notre club, nous vous souhaitons une agréable saison 2014-2015.

**Le directeur sportif,
Malik VIVANT**

**Le président,
Jean-Marie VERGNES**